

Initiatives ministérielles

C'est ainsi qu'il nous faut penser. Il faut cesser de nous laisser séduire par le phénomène de la croissance. La croissance, oui, mais à quel prix? C'est le genre de critique formulée par notre parti à l'endroit de certaines des initiatives qui ont été mises de l'avant ces dernières semaines. Je parle particulièrement d'Hibernia, qui crée des emplois dont, bien sûr, Terre-Neuve a bien besoin. Terre-Neuve a longtemps été une partie sous-développée du pays et les Terre-Neuviens en ont souffert. Les membres de notre parti reconnaissent que des projets tels qu'Hibernia ne peuvent être réalisés et que les emplois correspondants ne peuvent être créés à n'importe quel prix.

C'est pour cela que nous parlons du test de durabilité. Nous devons pouvoir penser non seulement à la croissance, mais aussi à la question de savoir si la croissance est vraiment le meilleur choix.

Je tiens à déclarer nettement que je ne suis pas contre les emplois. Je viens aussi d'une île qui a souffert du chômage. Je suis donc très sensible aux répercussions que le chômage peut avoir sur une collectivité, aux problèmes sociaux qu'il engendre, aux émotions qu'il inspire aux gens et à ses effets dégradants sur les familles. Je suis bien consciente de tout cela, mais le défi pour nous, en légiférant au sujet de l'environnement, est de fusionner nos préoccupations socio-économiques et environnementales.

Nous pouvons le faire, monsieur le Président, car une réflexion intelligente à long terme et de bonnes lois sur l'évaluation environnementale peuvent créer des emplois. Les emplois ne seront pas du même ordre, mais nous parlons d'un rajustement des valeurs.

Pourquoi l'employé d'une usine de recyclage ne serait-il pas payé selon l'échelle syndicale des salaires? Pourquoi pas? Si nos valeurs comprennent la protection de l'environnement et l'appui de nos collectivités, pourquoi alors cette personne ne serait-elle pas rémunérée selon l'échelle syndicale? Pourquoi ne gagnerait-elle pas 18 \$ l'heure, assez pour faire vivre sa famille?

Voilà pourquoi je parle de coordonner les mesures sur l'environnement. Il faut fusionner les considérations socio-économiques et environnementales. Cela exige de redéfinir l'environnement en termes plus larges. Il faut nous occuper de l'environnement économique et culturel aussi bien que de l'environnement biophysique.

Une loi existante sur l'évaluation environnementale comprend déjà cette définition. C'est celle de l'Ontario.

Je ne dis pas qu'elle est parfaite mais sa définition élargie comprend le milieu socio-économique.

La loi sur la protection de l'environnement qui est proposée ou modifiée aujourd'hui doit prévoir des critères provisoires. Nous savons que ce projet de loi que nous présentons à la Chambre ne constitue qu'une étape. Nous sommes d'aucuns à être assez humbles pour savoir que nous ne savons pas tout. Comme le projet de loi est nécessairement insuffisant, il faut prévoir des critères provisoires.

Il faut ainsi voir à préserver et à rehausser le bien-être actuel et futur de tous les Canadiens et reconnaître que le bien-être des Canadiens passe par celui de la biosphère et de toute l'humanité. Je veux en venir ici à notre responsabilité planétaire. En tant que riche pays industrialisé, le Canada a une responsabilité à assumer. Il faut aussi exiger que tout projet de développement présente de nets avantages biophysiques et socio-économiques et taxe très peu les ressources du pays et la qualité de l'environnement.

Vous me faites signe, monsieur le Président, qu'il me reste seulement une minute. Je vais essayer de résumer, monsieur le Président. Il est à espérer que va s'opérer le changement d'attitudes nécessaire pour que l'économie et l'environnement puissent aller de pair.

Je tiens aussi à répéter que le Canada est parfaitement placé pour faire avancer les choses à cet égard au plan international, qu'il dispose pour ce faire des moyens et de la réputation qu'il faut et que j'ai exagérés dans mon analyse. Il faut en user à bon escient. Il faut adopter une bonne loi sur la protection de l'environnement. Il nous faut reconnaître qu'il s'agit d'une mesure provisoire et offrir au monde un modèle qui prouve que nous sommes sérieux lorsqu'il s'agit d'évaluation environnementale.

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, les députés ont des comptes à rendre à plusieurs publics. Or, le public restreint de la colline éclipe parfois le public plus nombreux et plus important que forme l'ensemble des Canadiens. Il y a aussi, dans le cas qui nous occupe, les écologistes, qui ont exprimé certaines inquiétudes et qui influent de façons diverses sur l'opinion publique. La députée et moi avons assisté récemment à une réunion où était représenté le mouvement écologique. J'aimerais qu'elle nous fasse part de ses commentaires sur la réaction des écologistes au projet de loi.